

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CRA DU 14 MAI 2014

Bilan des formations régionales

1) formation spécifique comité et juge régional

- Lionel Fernandez et Jean Marie Vander Taelen suivent une formation lors des compétitions depuis début d'année avec un formateur juge ou comité de course
- Bilans de formation manquants :
 - **JP Gros** pour JM Vander Taelen : coupe du président, 505
 - **P Lemaire** pour JM Vander Taelen : européenne micro
- Evaluations pour cet automne si possible
- Pour l'évaluation de juge régional établir des cas de réclamations par T Wendling et P Fernandez (peu de réclamations lors des compétitions)

2) formation continue des arbitres du 1^{er} février 2014

- 14 arbitres (régionaux, nationaux, stagiaires, JA) + Corinne Aulnette
- résultats du questionnaire envoyé par mail
- dotation : un pantalon/short

Bilan des informations sur les RCV aux coureurs VRC

- 8 participants
- Revu les RCV et l'annexe E

Bilan de la formation au TC pour les candidates féminines

Organisé par la CCA/FFVoile :

- Anny Haertel s'est désistée
- Roselyne Kistler ne peut pas se libérer pour la prochaine session qui commence par le WE du 14 et 15 juin

Bilan du recrutement des Jeunes Arbitres

- Antoine Blaezy est intéressé, il commencera l'arbitrage cet automne avec les tuteurs

Bilan des arbitrages des JA

- Bilans du JA manquant : **A Vander Taelen** pour la SIL Opti et la Primavera
- Bilan du tuteur manquant : **P Lemaire** pour Q Jeanningros sur l'euro européenne micro
MP Carteron pour Q Jeanningros sur vintage PAV

Arbitrage des JA sur les championnats de France (Quiberon et Antibes)

- Amélie se propose pour le CF minimes du 5 au 11/07/14 à Quiberon. Pas encore de réponse de PED.
- Quentin n'a pas fait assez d'arbitrage

Passerelle après JA (+de 18 ans)

- Faire le Tronc Commun puis 1 évaluation
- Si Amélie veut être arbitre régional : TC suivi ou en région avec les 2 nouveaux candidats alsaciens ou lors d'une session nationale des féminines

Nouvelle formation d'arbitres régionaux

- 2 candidatures pour une formation de comités de course régionaux
- Norbert Martin et Serge Litzler du CVM
- La formation théorique du TC se déroulera en automne 2014 sur 3 jours et une $\frac{1}{2}$ journée pour le test (mail envoyé aux candidats)
- La formation spécifique en automne 2014 et printemps 2015 avec un formateur régional puis l'évaluation avec évaluateur régional

Arbitres de club (nombre et clubs)

35 arbitres de club -> AOG - 9 / CYVS - 2 / CNRC - 2 / MYCB - 3 / MJCL - 7 / CVM - 12

Coupe d'Alsace 2014 (organisation et dotation)

- Mail du 28 avril aux arbitres qualifiés
- Mi juin mail aux arbitres de club et commissaires
- Demander l'immatriculation des embarcations à moteur, réglementation sur le plan d'eau de Plobsheim (à donner à JPG)
- J'ai invité une stagiaire arbitre régional, Claire Bréau, qui a suivi la formation des féminines CCA/FFVoile (hébergement possible, déjeuner et dîner de samedi et casse croute de dimanche = CRA Alsace / le reste : transport et dîners à la charge de Claire)
- Mail d'invitation fait à Annick Gautier, le 24/03/14

Budget

Suite à la baisse des subventions le budget de la CRA sera amputé de 1 100€.

Proposition d'informations ou de perfectionnement sur les RCV aux coureurs en automne 2014 ou début 2015

- En septembre je ferai un mail aux clubs et délégués de série
- Proposition $\frac{1}{2}$ journée en 67 et une $\frac{1}{2}$ journée en 68

Pavillon U

- Les arbitres ont le texte dans le rappel général d'avril 2014 (envoi par mail de la CCA/FFVoile)

Emargement

- Proposition d'un texte pour l'emargement de certaines compétitions de grade 4 fait à l'ACAL

Temps limite de contestation de classement le dernier jour

Proposition d'un aménagement des IC types afin de ramener le délai de contestation de classement de 2 heures à 30 minutes :

RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATIONS

16.7 Le dernier jour de la régata, **une contestation du classement**, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée:

- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture a été informée de la décision la veille,
- pas plus **de 30 minutes après l'affichage du classement** ou 30 minutes après que la partie demandant la réparation ou la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie les règles 66 et 62.2 **et les instructions de course types**.

Dominique WENDLING